

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 MARS 2017**

**PERSONNEL COMMUNAL :**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat d'un agent en CUI "agent du service technique" pour l'entretien des bâtiments communaux, la voirie communale et les espaces verts. Contrat d'un an à partir du 07/04/2017 à 20/35<sup>ème</sup>.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :**

COMMUNE :	excédent de fonctionnement	528 026.49 €
	excédent d'investissement	55 382.19 €
ASSAINISSEMENT :	déficit de fonctionnement	2 166.73 €
	excédent d'investissement	150 878.27 €

Le Conseil Municipal a adopté par vœu un « Manifeste des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle.

Le Conseil Municipal décide de participer à la construction du "Chemin de la Paix" sur la plage du Débarquement de la Ville de OUISTREHAM (14) pour un montant de 500,00 €.

Il est mis à la disposition du Conseil Municipal le rapport d'activité 2016 du Pays Sancerre Sologne.

Constitution du bureau de vote pour l'élection présidentielle des 23/04 et 07/08 : le bureau de vote sera ouvert de 08 h 00 à 19 h 00.